

L'ÉCART ENTRE L'ÉCRIT ET L'ORAL EN FRANÇAIS: HYPOTHÈSES SYSTÉMIQUES SUR L'AVENIR DE L'ORTHOGRAPHE

Begioni L.

Résumé: Cette étude se propose de faire des hypothèses sur une évolution de l'orthographe de la langue française et ce, en prenant en compte les tendances de son évolution typologique. Parmi les langues romanes, la langue française est sans aucun doute celle pour laquelle on peut observer l'écart le plus important entre le code écrit et le code oral et elle peut être qualifiée de « semi-phonémique ». Le processus de « démorphologisation » du substantif du latin aux langues romanes constitue le mécanisme le plus important pour comprendre le phénomène de la réduction syllabique des mots. C'est la raison pour laquelle dans la langue parlée les troncations sont fréquentes et peuvent aboutir à des graphies de plus en plus raccourcies. Cette évolution systémique permet d'envisager des hypothèses nouvelles pour l'avenir et l'enseignement du système orthographique.

Mots-clés: orthographe française, lexicologie, diachronie du français, psychomécanique du langage.

1. Réflexions liminaires

Notre étude se propose de faire des hypothèses sur une évolution de l'orthographe de la langue française et ce, en prenant en compte les tendances de son évolution typologique. Parmi les langues romanes, la langue française est sans aucun doute celle pour laquelle on peut observer l'écart le plus important entre le code écrit et le code oral. En effet, elle possède un système orthographique complexe dans lequel à un son déterminé peut correspondre à un ou plusieurs graphèmes. Cette situation est due en grande partie à l'histoire de l'orthographe française. En ancien français qui était encore majoritairement phonémique, celle-ci était très fluctuante et les graphies non encore fixées ; ainsi dans un même manuscrit un mot pouvait être orthographié de différentes manières. Au XVII^e siècle, l'Académie française va établir des règles qui constituent pour la plupart les fondements de l'orthographe contemporaine. Cette fixation de la langue écrite face à une évolution de la langue orale va provoquer des écarts de plus en plus importants entre les deux codes. Les élèves français, dont les pratiques de lecture ont profondément évolué, maîtrisent de plus en plus difficilement l'écrit, font de nombreuses fautes d'orthographe. La fixation des mots dans leur image graphique devient de moins en moins stable et la relation entre le signifiant et le signifié tend à changer de fonctionnement. Afin de comprendre et analyser ces mécanismes cognitifs et linguistiques, nous proposons d'analyser les changements systémiques du lexique de la langue française. Le processus de

« démorphologisation » du substantif du latin aux langues romanes que Gustave Guillaume a dénommé « déflexivité » est le plus avancé en français [1, 2]. Le mot français tend à perdre sa morphologie post-nominale surtout à l’oral ; c’est désormais le déterminant qui porte la morphologie (genre et nombre) avec l’apparition de l’article ; ainsi le mot, fermé à droite sur le plan prosodique par un accent tonique final — l’un des éléments fondamentaux de la déflexivité — apparaît comme de plus en plus compacté avec une construction qui se fait directement au niveau de la langue et non plus au niveau du discours comme c’est le cas dans les autres langues romanes [3]. hardies » pour l’avenir du système orthographique du français.

2. L’évolution du lexique du latin au français

L’évolution du lexique du latin aux langues et plus particulièrement à la langue française doit être replacée dans le cadre général de ce que nous appelons la « systémique diachronique » qui envisage les changements linguistiques dans le cadre du système qu’est la langue. Le mécanisme qui permet de comprendre et d’analyser ces changements est la déflexivité. La déflexivité est un mécanisme que l’on peut observer dans l’évolution des langues de type flexionnel. C’est tout particulièrement le cas de l’évolution du latin aux langues romanes. Le terme de déflexivité a été créé par Gustave Guillaume, il s’applique à des déplacements — généralement des antépositions — de marques morphologiques dans le domaine nominal et dans le domaine verbal [1]. Ce processus s’accompagne d’une dématérialisation qui aboutit, dans le cas de l’article, à une forme liée dématérialisée.

3. La troncation syllabique en français parlé d’aujourd’hui

En français parlé d’aujourd’hui dans le registre standard et plus souvent familier, on peut observer de nombreuses troncations lexicales à droite c’est-à-dire, des apocopes. Ces troncations sont très certainement causées par la démorphologisation du substantif français qui, à l’oral, n’est presque plus marqué. Ce phénomène concerne surtout les mots de plus de deux syllabes qui sont réduits à toute ou une partie du radical étymologique [4].

Voici quelques exemples courants:

appli	au lieu de	application
compet	“	compétition
com	“	communication
déco	“	décoration
docu	“	documentaire
grasse mat	“	grasse matinée
keuf est le résultat de la réduction du verlan keufli formé sur le mot flic		
kiné	“	kinésithérapeute

manip	‘	manipulation
ordi	‘	ordinateur
promo	‘	promotion
pub	‘	publicité

Dans certains cas, ces apocopes semblent réduire les apparentes dérivations suffixales — d'états de langue antérieurs — désormais lexicalisées, qui peuvent être à l'origine de brouillages au niveau des processus cognitifs de décodage. En effet, si le substantif français est de moins en moins analysable d'un point de vue, en particulier, de la dérivation suffixale, les traces d'anciennes suffixations seraient peu compatibles avec les processus cognitifs de reconnaissance du mot. Dans la liste des mots que nous avons proposés, c'est le cas des anciens suffixes lexicaux *—tion*, *—teur*. Dans toutes les apocopes du français parlé, le mot tronqué n'est plus analysé en unités séparées mais constitue un tout directement relié à son signifié. La réduction syllabique tend donc à produire surtout des mots apocopés bisyllabiques et monosyllabiques [5] qui sont à l'origine de nombreuses situations d'homophonies.

À partir de ces réflexions sur l'évolution du lexique en français parlé, nous pouvons émettre l'hypothèse que, chez un locuteur français d'aujourd'hui, il existerait au niveau du système intériorisé qu'est la langue deux systèmes différenciés, l'un relatif au code oral l'autre au code écrit. Celui du code oral est constitué d'unités lexicales compactes directement connectées au signifié comme dans les langues isolantes, en revanche celui du code écrit contient des mots conservant les principales caractéristiques des langues flexionnelles comme la plupart des langues romanes. Ces différences profondes de fonctionnement qui provoquent des « brouillages » et des conflits systémiques dans le décryptage des mots français sont sans doute l'une des causes des difficultés d'apprentissage et d'utilisation du système orthographique par les locuteurs français. Ces phénomènes sont également amplifiés par les pratiques de lecture des nouvelles générations qui délaissent les grands textes classiques de la littérature française, marqués linguistiquement sur le plan historique et donc pas toujours correctement analysables, au profit de lectures plus actuelles en privilégiant les supports technologiques du monde d'aujourd'hui.

4. Les rectifications orthographiques de 1990 (publiées JO n°100 du 6 décembre 1990, [6])

Les rectifications orthographiques de 1990 ne proposent que des adaptations orthographiques de détails dans une langue française en pleine mutation typologique [7]. Celles-ci concernent des points précis : le trait d'union, le pluriel des noms composés, les accents (en particulier l'accent circonflexe), les verbes en *—eler* et *—eter*, le participe passé des verbes pronominaux, les mots empruntés et certaines anomalies [8]. Ces quelques modifications nous semblent très

limitées et même si elles contribuent à rendre l'orthographe française un peu plus régulière, elles restent très éloignées des énormes problèmes que rencontrent les élèves, en particulier de l'enseignement primaire, dans l'apprentissage de l'orthographe [9]. Lorsque l'on compare le français avec d'autres langues romanes, il nous semble qu'il aurait été aisé d'adapter et donc de simplifier — en les rendant plus cohérentes — certaines orthographe à certains traits d'oralité spécifiques. Pourquoi écrire «communication» avec deux «m» alors qu'à l'oral les consonnes géminées n'existent pas en français ? Sans doute serait-il plus cohérent sur le plan systémique d'écrire *comunication comme c'est par exemple le cas dans la langue italienne où l'on écrit *comunicazione* avec une parfaite adéquation entre le code écrit et le code oral, aux douze lettres de l'écrit correspondent symétriquement les douze sons de l'oral. Cet exemple montre le long chemin qu'il reste à parcourir pour harmoniser certains traits d'oralité avec l'orthographe. Le changement des représentations culturelles de l'écrit et de l'oral dans les nouvelles générations pourra sans doute favoriser une attitude un peu plus audacieuse chez les réformateurs de l'orthographe française.

5. Quelles hypothèses pour une évolution de l'enseignement de l'orthographe ?

Dans nos réflexions, nous avons montré que les mots de la langue française se construisaient de manière de plus en plus compacte, avec des monosyllabes très nombreux. Cette évolution due à une démorphologisation plus poussée en français que dans les autres langues romanes, se renforce dans le code oral sous la forme de troncations (surtout des apocopes) qui ne font qu'amplifier les caractéristiques synthétiques du lexique d'une langue qui est en train d'évoluer vers un modèle typologique «néo-isolant». Dans un tel contexte linguistique où, comme nous l'avons déjà dit, l'écart entre le code oral et le code écrit se creuse de plus en plus, il nous semble nécessaire de proposer des hypothèses pour une évolution de l'orthographe française et de son enseignement [10].

La première hypothèse, la plus poussée mais aussi sans doute la moins adaptée à la situation socio-culturelle de la France d'aujourd'hui, consisterait à aligner le code écrit sur le code oral en privilégiant la troncation systématique des substantifs. Cette solution qui nécessiterait d'envisager de profonds bouleversements dans le passage d'un système à un autre nous semble encore peu réaliste surtout si l'on tient compte des rapports intimes qui existent entre langue et culture sur le plan des représentations. Sans doute faudra-t-il attendre encore plusieurs générations pour qu'une telle évolution soit envisageable.

La seconde hypothèse, plus adaptée au contexte linguistique et éducatif de la France d'aujourd'hui, consiste à distinguer nettement le code écrit et le code oral en leur donnant un statut de langue à part entière. En effet, comme nous l'avons montré tout au long de notre étude, les différences des processus cognitifs — entre l'écrit et l'oral — impliqués dans la reconnaissance des unités lexicales par le cerveau ainsi

que dans l'apprentissage de la langue par les enfants nous poussent à suggérer d'appliquer des méthodologies différenciées pour l'approche des deux codes. Cette solution nous semble d'autant appropriée si l'on tient compte de l'écart linguistique « vécu » par les jeunes générations. La distinction de l'apprentissage de l'oral et de l'écrit — l'oral constituant la première étape dans la phase d'acquisition du langage chez l'enfant —, permettra en particulier de limiter les interférences dans la reconnaissance des unités des deux systèmes linguistiques intériorisés. La maîtrise de la langue écrite pourrait être renforcée par l'utilisation de méthodologies d'apprentissage similaires à celles du français langue étrangère ; en effet les normes orthographiques de la langue écrite sont, chez les jeunes apprenants, très éloignées de celles de la langue orale qu'ils ont intériorisée en premier. Cette solution nous semble assez facilement réalisable car tant sur le plan théorique que sur le plan pratique, l'enseignement du FLE a fait ses preuves sur le plan international. Il ne reste donc qu'à convaincre l'inspection générale de l'éducation nationale et à former les enseignants de français de l'ensemble du système éducatif. C'est sans aucun doute une tâche périlleuse dans un pays où la langue joue un rôle si déterminant dans les représentations culturelles et l'imaginaire des personnes.

Références

1. Guillaume G. Langage et Science du Langage. Paris: Nizet et Québec: PUL, 1964.
2. Guillaume G. Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume, recueil de textes inédits préparé en collaboration sous la direction de Roch Valin. Québec: PULaval, Paris: Klincksieck, 1973.
3. Begioni L., Rocchetti A. Phénomènes de déflexivité du latin aux langues romanes: quels mécanismes systémiques sous-tendent cette évolution ? // *Langages* 2010, 178, pp. 67–87.
4. Begioni L. J'écris comme je parle, telle est la question ? (Si può scrivere come si parla nel francese contemporaneo ?) ». *Quaderni di Linguistica Zen 2, Scrittura brevi nelle lingue moderne*. Napoli : Università degli Studi di Napoli « L'Orientale », 2012.
5. Fridrichova R. Quelques observations sur les mots tronqués dans le français contemporain. // *Romanica Olomucensia*, 2013, 25. 1, pp. 1–12.
6. Journal Officiel de la République Française n°100, 6 décembre 1990, Les rectifications de l'orthographe.
7. Baddeley S., Jejić F., Martínez C. (éds). *L'orthographe en quatre temps: 20e anniversaire des Rectifications de l'orthographe de 1990: enseignement, recherche et réforme, quelles convergences ?* // Actes du colloque international de 2010. Paris: Honoré Champion éditeur, 2013.
8. Biedermann-Pasques L. *Les rectifications orthographiques de 1990: analyses des pratiques réelles (Belgique, France, Québec, Suisse, 2002–2004)*. Orléans: Presses Universitaires d'Orléans, 2006.

9. Baumard M. Orthographe: pourquoi ça coince? // Le Monde de l'Education. 2004. 325. pp. 26–40.
10. Catach N. L'écriture en tant que plurisystème, ou théorie de L. Prime. Pour une théorie de la langue écrite. Paris: Presses du CNRS, 1989.
11. Begioni L., Rocchetti A. Typologie lexicale comparée des langues romanes: les spécificités de la langue française et leur implication sur la cognition et la culture. // Langages. 2019. 214. Pp. 33–44.